

rivière, sur le côté canadien, tous sauf deux se conforment en général aux normes de la Commission ontarienne qui s'appliquent aux émissaires ou poursuivent activement la mise en oeuvre de programmes approuvés visant à hâter l'observance de ces normes. Les deux usines qui n'ont pas encore de programme satisfaisant sont actuellement en pourparlers avec la Commission ontarienne à ce sujet.

La Commission a trouvé ces réunions encourageantes. Elles ont servi à attirer l'attention du public sur les faits relatifs à la pollution et à mettre en lumière les programmes que suivent les autorités dans le but de régler le problème. Nous croyons aussi que ces réunions ont eu pour effet de raffermir la position des autorités responsables de la surveillance et de l'application des mesures de lutte contre la pollution et qu'elles ont stimulé et éclairé l'opinion publique, qui a ainsi renouvelé son appui à ces mesures.

Cependant, comme vous pourrez le constater dans le présent rapport, le maintien des progrès vers la réalisation de nos objectifs dépend d'engagements qui n'ont pas encore été tenus. Sous ce rapport, les réunions publiques ont fourni à notre Commission l'occasion de signaler les aspects internationaux du problème et de faire comprendre à tous les intéressés qu'elle avait et a toujours l'intention de surveiller de près l'application des programmes correctifs et de signaler promptement aux gouvernements fédéraux et locaux, recommandations à l'appui, toute conduite susceptible de retarder ou d'empêcher la réalisation des objectifs fixés quant à la qualité de l'eau de ces rivières.

Nous vous écrirons de nouveau dès que nous aurons eu l'occasion d'examiner la transcription des témoignages abondants qui ont été entendus et des nombreux mémoires que nous avons reçus.

Mon collègue, le président de la section américaine de la Commission, envoie une lettre semblable à celle-ci au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis."